

PAN-AFRICAN PARLIAMENT

البرلمان الأفريقي



PARLEMENT PANAFRICAIN

PARLAMENTO PAN-AFRICANO

Gallagher Convention Centre, Private Bag X16, Midrand 1685, Johannesburg, Republic of South Africa
Tel: (+27) 11 545 5000 - Fax: (+27) 11 545 5136 - Web site: www.pan-african-parliament.org

PAP.3/PL/RPT.12(II)
Orig. ENGLISH

**PROJET DE RAPPORT SUR L'ATELIER PARLEMENTAIRE REGIONAL SUR LA
PLATEFORME DE GOUVERNANCE ET LA PROMOTION DES INSTRUMENTS
LEGAUX DE L'UNION AFRICAINE, A L'ASSEMBLEE DE RIVERS STATE A PORT-
HARCOURT, REPUBLIQUE FEDERALE DE NIGERIA, DECEMBRE 05 ET 06, 2012**

THEME: PROMOTION DE LA BONNE GOUVERNANCE EN AFRIQUE

Décembre 2012

Table des matières

1.0 Arrière plan

2.0 Introduction

2.1 Objectifs

2.2 Résultats attendus

2.3 Participants

3.0 Résumé des travaux

3.1 Ouverture de la Session

3.2 Présentations

3.3 Fermeture de la Session

4.0 Annexe I – Communiqué final

5.0 Annexe II – Liste des Participants

1.0 ARRIERE PLAN

Les principaux instruments de l'Union Africaine sur la gouvernance à savoir : la Charte Africaine sur la Démocratie, les élections et Gouvernance ; la Charte Africaine sur les valeurs et les principes de la fonction publique et de l'administration ; la convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption continuent de subir une ratification, domestication et mise en œuvre lente. Ceci sous valorise la crédibilité des institutions Panafricaines et empêche à des millions des citoyens Africains leur liberté fondamentale et leurs droits humains de base. Le Parlement panafricain, les parlements nationaux et régionaux ainsi que les assemblées doivent jouer un rôle dans la promotion et la défense de la ratification et de la mise en application des instruments clés et des lois standards.

Au 15ème Sommet de l'Union Africaine à Kampala, Ouganda ,les présidents Africains se sont engagés à ratifier universellement les traités restants de l'Union africaine .Le conseil exécutif a fait une demande explicite aux organes spécifiques de l'Union africaine ,aux communautés économiques régionales ,aux organisations internationales et régionales de la société civile d *“assister avec la défense et la sensibilisation au près des Etats membres afin d'accélérer le processus de ratification et/ou ascension aux traités de OUA/UA”* (Décision 571 (XVII)).Il a aussi chargé la commission d'instituer un mécanisme de notification régulière au conseil exécutif sur la mise en œuvre d'une décision. Lors du 18ème sommet à Addis Abeba en Janvier 2012, le conseil exécutif a priorisée 18 sur les 43 traités y compris la Charte sur la démocratie, les élections et la gouvernance.

En Aout 2012, seul le Kenya qui a ratifié la Charte Africaine sur les valeurs et les principes de la fonction publique et de l'administration(2011) et seulement 14 pays ont ratifié la Charte Africaine sur la démocratie, les élections et la Gouvernance. A cette vitesse, la ratification universelle des traités de l'Union Africaine ne pourra pas être complète avant 2053, cent ans après la formation du prédécesseur de l'Union Africaine, l'Organisation de l'Unité Africaine(OUA).

En 2008 d'après l'audit de haut niveau de l'Union Africaine, il y a deux défis majeurs qui bloquent la mise en application des instruments clés. Il y a une faible sensibilisation parlementaire, une appropriation des instruments, une faible volonté politique. Le deuxième défi est l'insuffisance des moyens adéquats, une coordination inadéquate des ministères de gouvernement et une compréhension insuffisante de l'approche multi sectorielle qui est requise pour une mise en œuvre effective.

A part la ratification, le défi principal reste celui de l'appropriation et de la mise en œuvre de ces instruments clés au niveau national. Le rôle des parlements nationaux est de promouvoir et de défendre pour que la ratification, l'appropriation et la mise en œuvre de ces instruments clés deviennent impératifs.

Une lente vitesse de ratification et de domestication des instruments clés continue de minoriser la crédibilité de L'Union Africaine et tous ses organes clés et fait que des millions de citoyens Africains manquent leurs libertés fondamentales et leurs droits humains tel que prévu dans le protocole .

Le Parlement panafricain est conscient de la nécessité d'accomplir son mandat déclaré dans l'article 3.1 du Protocole de traité établissant la communauté économique d'Afrique

relatif au Parlement panafricain qui est de *“faciliter la mise en œuvre effective des lois et objectifs de l’Union Africaine”*. Comme faisant partie de son mandat, le Parlement panafricain est demandé de promouvoir et de coordonner la ratification, l’appropriation et popularisation des instruments de l’Union Africaine à savoir : la Charte Africaine sur les valeurs et les principes de la fonction publique et de l’Administration, la convention Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption.

Il est à noter que c’est au vu de ce qui précède que le Parlement panafricain a organisé l’atelier parlementaire régional.

2.0 INTRODUCTION

L’atelier parlementaire régional sur la plate forme de gouvernance et la promotion des instruments légaux de l’Union Africaine tenue sous le thème, *‘Promouvoir la bonne Gouvernance en Afrique’* a eu lieu à l’assemblée de Rivers State House à Port Harcourt, République Fédérale du Nigeria les 05 et 06 Décembre 2012.

2.1 Objectifs

Les objectifs de l’atelier sont les suivant :

- a) Sensibiliser et renforcer les capacités des parlementaires de la région de l’Afrique de l’ouest sur le besoin de ratifier et d’internaliser les instruments qui forment la base de l’Architecture de la Gouvernance Africaine(AGA) à savoir : la Charte Africaine sur la démocratie, les élections et Gouvernance(CADEG), la convention Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption et la Charte Africaine sur les valeurs et les principes de la fonction publique et de l’Administration.
- b) Augmenter le nombre de parlementaires pour ratifier et/ou domestiquer les instruments de l’Union Africaine sur l’Architecture de la Gouvernance Africaine (AGA).
- c) Renforcer la capacité parlementaire dans la ratification et l’appropriation des instruments de l’Union Africaine ; et
- d) Renforcer les capacités des commissions du Parlement Panafricain dans leur fonction de supervision des instruments de l’Union Africaine.

2.2 Résultats attendus

Parmi les résultats attendus de l’atelier nous avons:

- a) Le Parlement panafricain doit jouer un rôle critique en popularisant et en faisant appel à l’appropriation et la mise en œuvre des instruments clés continuellement.
- b) Les principales parties prenantes seront informées sur l’intégration impérative de la ratification et de l’appropriation de tous les instruments de l’Union Africaine tout en incluant ceux qui forment l’Architecture de la Gouvernance Africaine.
- c) L’assemblée nationale et les parlementaires devront développer de programmes d’action afin d’accélérer la vitesse de ratification, d’appropriation et jouer le rôle de premier plan dans la surveillance de la ratification, et la mise en œuvre de la Charte sur la démocratie, la fonction publique et l’Administration, ainsi que la convention sur l’anti-corruption.
- d) Les membres du Parlement panafricain de la région Afrique de l’ouest deviendront des champions pour veiller périodiquement au respect de la bonne pratique et agir

là où il n'y a pas d'activités de ratification, appropriation et la mise en œuvre dans les Etats membres.

- e) Un cadre pouvait être créé afin d'approfondir la coopération entre les acteurs non-Etatiques spécialement les organisations de la société civile, pour s'assurer que les citoyens participent régulièrement et s'approprient les textes juridiques de L'Union africaine.

2.3 Participants

Dans l'atelier organisé par l'assemblée de Rivers State House , il y avait la participation des membres du Parlement panafricain de la région Afrique de l'Ouest, les parlementaires d'autres régions notamment les membres du bureau du Parlement panafricain ,le commissions du Parlement panafricain, le bureau de caucus ,les représentants des assemblées régionales, les organes de l'Union Africaine et les partenaires comme le programme des nations unies pour le développement (PNUD),l'institut électoral pour une démocratie durable en Afrique (IEDDA), la conférence des ministres de la fonction publique, les medias et d'autres distingués invités.

3.0 RESUME DES TRAVAUX

3.1 OUVERTURE DE LA SESSION

Allocution de bienvenue par l'orateur de l'assemblée de Rivers State House, S.E.Rt. Hon. Otelemaba Dan Amachree

Dans son allocution de bienvenue, S.E Rt. Hon. Otelemaba Dan Amachree, Orateur de l'assemblée de River State House a souhaité la bienvenue à tous ceux qui étaient présents à Port Harcourt, la capitale de Rivers State. S.E Rt. Hon. Amachree a déclaré que le choix d'organiser la réunion à Rivers State n'était pas un fait de hasard mais plutôt parce que c'est la seule assemblée ayant hébergé un parlement continental – une association parlementaire du Commonwealth(APC), Une réunion du comité exécutif régional Africain et certainement d'autres réunions générales en 2009.

S.E Rt. Hon. Amachree a déclaré que l'assemblée de Rivers State a été plus heureux d'accueillir le Parlement panafricain et que il savait que la réunion était consultative pour promouvoir la ratification et l'appropriation des quatre instruments légaux de base à noter : la Charte Africaine sur la démocratie , les élections et la Gouvernance, la Charte Africaine sur les valeurs et les principes de la fonction publique et de l'administration, la convention Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption et le Protocole sur le traité établissant la communauté économique africaine relatif au Parlement panafricain.

H.E Rt. Hon. Amachree a déclaré que dans le cadre des objectifs du Parlement panafricain tel que stipulé dans son article 3.1 du Protocole de traité établissant le Parlement panafricain, qui stipule en partie, ' *de faciliter la mise en œuvre effective des lois et objectifs de l'Union Africaine.* ', l'atelier devrait se concentrer sur l'apex de tous les parlements nationaux et régionaux d'Afrique tel que le sous entend le Parlement panafricain.

S.E Rt. Hon. Amachree a conclu en remerciant tous ceux qui ont travaillé et contribué à héberger cette réunion à Port Harcourt, en particulier à S.E Rt. Hon. Chibuke Rotimi Amaechi, Gouverneur de Rivers State pour avoir sponsorisé cet événement, à S.E Hon. Bethel Amadi, Président du Parlement panafricain, aux membres du comité organisateur et à tous ceux qui ont fait à ce que cet événement soit une réalité. Il a invité les

participants à se réjouir de l'ambiance à Rivers State et leur a souhaité des délibérations fructueuses.

Allocution par Mr. Brian Kagoro, Officier Chargé, de la Gouvernance, Programme des nations unies pour le développement (PNUD) Centre régionale pour l'Afrique orientale et australe

Mr. Brian Kagoro, représentant Mr. Gerd Troggerman, Manager du Centre régional pour l'Afrique Orientale et Australe a félicité le Gouvernement de la République Fédérale de Nigeria et Rivers State pour avoir accepté d'être l'hôte pour cet atelier, l'événement était aussi monumental du fait que le Nigeria a soutenu la lutte de libération de plusieurs pays dans la région.

Mr. Kagoro a affirmé que le PNUD était honoré pour avoir été invité à participer à l'atelier et ajouta que c'est un plaisir pour lui et son organisation de se réjouir continuellement de plusieurs années de bonnes relations de travail avec l'Union Africaine et le Parlement panafricain.

Mr. Kagoro a déclaré que l'année 2013 sera le 50^{ème} anniversaire de l'Union Africaine et dix ans d'existence de la plus part de ses institutions. Et en plus plusieurs pays ont fait l'Object de changement progressif dans leurs systèmes politiques et économiques, ceci est un signe d'espoir pour l'Afrique.

En conclusion, Mr. Kagoro a insisté que les quatre instruments sous discussion étaient important pour la promotion de la bonne gouvernance en Afrique et qu'il y avait la promotion des principes de la démocratie, de la bonne gouvernance et de l'Etat de droit.

Allocution par S.E Dr. Aisha. Abdullahi, Commission de l'Union Africaine pour les affaires politiques

Dans son allocution, S.E Dr. Aisha Abdullahi, Commissaire aux affaires politiques a commencé par féliciter le Parlement panafricain et la République Fédérale de Nigeria pour une initiative brillante .S.E. Dr. Abdullahi a déclaré que les instruments sous discussion étaient au centre du débat à la commission de l'Union Africaine au département des affaires politiques et a constaté l'engagement du Parlement à jouer son rôle complet dans leur mise en application.

S.E. Dr. Abdullahi a déclaré que la fonction principale de son département *liée* à la démocratisation, la gouvernance, les droits humains, l' Etat de droit et sous l'article 45 de la Charte Africaine sur la démocratie ,les élections et la Gouvernance ,la commission de l'Union Africaine(CUA) était chargée donc avec un mandat de coordination de la mise en œuvre de la Charte ,donc c'était le moment opportun pour l'assemblée de promouvoir la démocratie en Afrique.

S.E. Dr. Abdullahi a ajouté qu'il était important de noter que lors de la réunion organisée en 2012,il fut déclarée que cette année était une année de valeurs communes et qu'il était donc approprié de faire la retrospection et le point des réalisations sous thème.

S.E Dr. Abdullahi a exhorté les parlementaires et précise que leur rôle était de faciliter la ratification et la mise en œuvre des instruments de l'UA et en tant que représentants du peuple ils ont un rôle à jouer en conseillant l'UA sur la meilleur façon de s'engager avec elle dans la procédure.

La commissaire a mentionné quelques recommandations qu'elle a trouvées pertinentes à l'atelier et cela inclut que :

- (i) L'Architecture de Gouvernance africaine doit être utilisée pour créer plus de synergie afin de promouvoir la bonne gouvernance et la démocratisation.
- (ii) Démocratie et principes de gouvernance doivent être liés à la paix et la sécurité des instruments.

En conclusion, S.E. Dr. Abdullahi confirma l'engagement de son département afin de favoriser la collaboration avec le Parlement panafricain et autres organes dans le secteur de gouvernance, de démocratie, des droits humains et des affaires humanitaires afin de travailler pour le bien du continent.

Allocution par H.E. Mme. Dupe Atoki, Présidente de la commission des droits humains et des peuples (CADHP) de l'UA

Dans son allocution, H.E. Mme. Dupe Atoki, Présidente de la commission sur les droits humains et des peuples a déclaré que même si il y a de remarquables progrès effectués sur la gouvernance et les droits humains sur le continent dans ces dernières années, il y a encore beaucoup à faire. L'Afrique est encore confrontée par des violations flagrantes de droits de l'homme dans plusieurs parties du continent et surtout là où se trouvent des conflits, la déficience d'une bonne gouvernance, le manque d'Etat de droit, la corruption et l'inefficacité de la fonction publique qui n'a pas bien presté aux attentes du peuple Africain. L'UA, conscient du besoin émettre ces défis à initier un cadre normatif et institutionnel ayant comme objectif d'améliorer les droits humains et la gouvernance sur le continent.

S.E. Mme. Atoki a déclaré que le Protocole sur les traités établissant la Communauté Economique Africaine se référant au Parlement Panafricain ; la Charte Africaine sur la démocratie, les élections, et Gouvernance; la Charte Africaine sur les valeurs et principes de la fonction publique et administration; et la convention de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption-la ratification et l'appropriation qui étaient les objets de la réunion faisaient partie de la réponse de l'union sur le besoin.

H.E. Mme. Atoki a ajouté que si les instruments sont ratifiés effectivement et mis en œuvre, ils ont le potentiel de transformer les droits humains et la gouvernance sur le continent. Les principes énoncés dans les instruments étaient indispensables si l'aspiration du peuple Africain à la dignité et au respect est à atteindre.

Pour mettre en lumière l'importance de la réunion, S.E. Mrs. Atoki nota que, à part la Charte Africaine sur les valeurs et les principes de la fonction publique et de l'administration qui n'est pas encore entrée en vigueur et a été seulement ratifiée par deux pays, les autres instruments ont enregistré un nombre significatif de ratification et étaient déjà en vigueur. Plusieurs Etats avaient hésité de ratifier certains instruments en mettant en avant le caractère mal équipés de leurs Etats pour assumer les obligations légales imposées par ces instruments ainsi que par manque de moyens financiers.

S.E. Mrs. Atoki a déclaré que la valeur réelle de la ratification de ces instruments réside dans leur mise en œuvre et la performance des Etats d'Afrique. A cet égard, il y a beaucoup de défaillances. Il a donc été impératif qu'un forum tel que le présent devrait venir avec des idées de création, d'imagination et des moyens de faire de sorte que les

États africains comprennent l'obligation de la ratification, l'appropriation et la mise en application des instruments.

S.E Mrs. Atoki a conclu en disant que la tâche de défendre la ratification et l'appropriation des instruments était collective et cela devra impliquer tous les organes de l'UA avec le mandataire des droits de l'homme, les institutions nationales des droits de l'homme et aussi les organisations de la société civile. Le Parlement Panafricain pourra donc compter sur un soutien ferme de la commission qui défend pour la ratification et l'appropriation de ces instruments dans les champs d'application de son mandat, parce que les questions de gouvernance, la promotion et la protection des droits humains restent une responsabilité collective.

Allocution par S.E. Barrister Akere .T. Muna, Président du conseil Economique, Social et Culturel(CESC)

Dans son allocution d'ouverture H.E Barrister Akere Muna, Président du conseil économique, social et Culturel(CESC) a exprimé sa gratitude au Parlement panafricain d'avoir invité le CESC à l'atelier et d'associer ses institutions avec les événements du Parlement panafricain(PAP).

S.E Barrister Muna en citant Loid Armstrong, "Nous voulons tous aller au paradis mais nous ne voulons pas mourir" a déclaré que la réunion était louable et a encouragé le Parlement panafricain comme organe dans l'arène de continuer à combattre pour les droits des citoyens Africains.

Allocution prononcée par le Sénateur Olugbenga Obadara de la Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest(CEDEAO)

Le Sénateur Olugbenga Obadara, parlant pour le compte de l'orateur de la communauté économique des Etats de l'Afrique de L'Ouest(CEDEAO) a transmis un message positif au Parlement Panafricain et a félicité le parlement d'avoir décidé d'organiser cet atelier dans la République Fédérale de Nigeria.

Le Sénateur Obadara a déclaré que c'était une réalité que la plupart des pays Africains étaient en proie à des conflits et se sont retrouvés ainsi à cause de la corruption dans le secteur public, dans les élections et cela pourrait être surmonté par l'Unité et la coopération de tout le monde. A cet égard, les parlementaires avec le soutien de l'UA ont une tâche par leur fonction de surveillance, ils peuvent surmonter la corruption qui était endémique et insurmontable.

En conclusion, le Sénateur Obadara a déclaré que la tâche à accomplir était redoutable mais, les instruments légaux promus pourraient permettre d'améliorer cette situation apparemment lamentable. La CEDEAO va faire part de la compréhension des instruments à ses Etats membres et va prêter sa voix à leur ratification et leur appropriation.

Mots d'ouverture par S.E Hon. Bethel Amadi, Président du Parlement panafricain

S.E Hon. Bethel Amadi, Président du Parlement panafricain en ouvrant la réunion a souhaité la bienvenue à tous les participants à Port Harcourt et il a exprimé ses admirations félicitations au Gouvernement et aux personnels de Rivers State pour avoir

accepté d'être hôte de la réunion dont l'engagement à sa réussite a été un véritable témoignage de la volonté de travailler en partenariat avec le Parlement panafricain pour réaliser ses objectifs fondamentaux parmi lesquels établir un pont continental sur des terres africaines divisées et promouvoir la solidarité sur tout le continent. S.E Amadi a ajouté que c'est la reconnaissance de ce problème qui a inspiré l'attention de cette conférence sur la promotion des divers instruments juridiques de l'UA.

Le président a informé la réunion que lors du dialogue, le progrès de la ratification et de l'appropriation de la Charte Africaine sur la démocratie, les élections et la Gouvernance ; la Charte Africaine sur les valeurs, les principes de la fonction publique et de l'administration et la convention de l'UA sur la prévention et la lutte contre la corruption en Afrique seront explorés.

S.E Hon. Amadi a déclaré que la longue expérience historique de l'Afrique sur l'instabilité des institutions sur le continent induit la nécessité de consolider les institutions démocratiques, la culture démocratique, la bonne gouvernance et un Etat de droit dans tous les Etats membres. Ces instruments légaux comportent une philosophie commune pour un enchâssement sur le continent d'une culture politique qui repose sur la démocratie constitutionnelle. La Charte de l'UA sur la démocratie, les élections et la Gouvernance a posé un cadre fondamental pour la démocratie en Afrique. Car elle fait promouvoir un système de gouvernance représentatif et elle émerge par des élections régulières transparentes, libres, justes et démocratiques. Ceci englobe des aspirations collectives pour mettre un terme au changement anticonstitutionnel de gouvernement sur le continent et forme la fondation des valeurs communes ou partagées en Afrique.

Hon. Amadi a cité l'exemple du prix de la fondation M.O Ibrahim comme juste un point de référence pour montrer l'état périlleux de la gouvernance sur le continent. Le prix est est décerné à un ancien chef d'Etat ou de gouvernement qui est récompensé pour sa bonne gestion politique dans le domaine de la Santé, la sécurité, l'Education et le développement économique à ses concitoyens et aussi pour avoir transféré démocratiquement le pouvoir à son successeur. Depuis 2007, lorsque le prix a été mis en place, il a été donné seulement à trois anciens dirigeants : Joaquim Chissano de Mozambique en 2007, Festus Mogae du Botswana 2008, et Verona Pires de Cap Vert en 2011. C'était malheureux en 2009, 2010 et 2012 de n'avoir pas eu un ancien dirigeant jugé digne du prix. Ce ne sont pas de bonnes statistiques et il y a appel pour l'action.

Hon. Amadi a aussi déclaré que à deux ans de 2015, plus de 90% de tous les pays Africains ne pourront pas atteindre l'objectifs cible du millénaire pour le développement et cela dans presque tous les domaines thématiques. Bien que certains aient attribué cela à l'absence des ressources bien que le continent est riche en ressource. Ceci n'est qu'une question d'allocation de ces ressources et de leur l'utilisation tout en sachant que la corruption continue à anéantir les efforts de développement.

Dans le même ordre d'idées, pour la Charte Africaine sur les valeurs et les principes de la fonction publique et de l'administration, il a été adopté au seizième sommet ordinaire de poser une fondation importante et des standards régionaux pour l'administration publique en Afrique. L'objectif visé était d'établir un cadre élargi pour guider les Etats membres à développer la fonction publique, promouvoir sa modernisation et sa professionnalisation dans le système de l'administration et ainsi donc, la consolider avec une vision de promouvoir l'intégration et le développement durable en Afrique.

Il était important que la prestation de la fonction publique se transforme pour devenir réellement démocratique et compétente; il était, pour ce faire important de prendre l'avantage de la plate forme présentée par la charte qui définit le cadre, tout en guidant la fonction publique en Afrique. Cela en prenant des mesures pouvant créer des conditions favorables pour un fonctionnement adéquat du service public et pour améliorer la qualité de service qui est indispensable pour la formulation des stratégies politiques de l'économie qui va promouvoir le commerce intra Africain .En prônant que les pays Africains signent et ratifient la Charte Africaine sur les valeurs et les principes de la fonction publique et de l'administration, Cela assurera que le commerce reste un instrument potentiel pour l'accomplissement rapide de la croissance économique et le développement de beaucoup des pays d'Afrique.

Le Président déclara en plus que, stimuler les transactions commerciales intra Africaines nécessiterait un engagement politique et un leadership comme étant incorporé dans les principes arrêtés dans les instruments légaux de l'UA. Le continent Africain ne peut être viable que si les idéaux de la démocratie sont maintenus et consolidés. Si et s'il y a une mise en vigueur des principes des droits de l'homme et si des principes solides sur la fonction publique et de l'administration sont mis en application.

En conclusion, Hon. Amadi dira que l'Afrique n'avait pas le temps du luxe et le temps pendant lequel il faudra agir c'est maintenant et que la responsabilité était entre les mains des parlementaires en tant que représentants du peuple. Pour le compte du bureau du Parlement panafricain, il souhaite aux participants un dialogue fructueux avec plein de succès et ouvre officiellement la réunion.

3.2 PRESENTATIONS

L'Architecture de Gouvernance Africaine(AGA), la plate forme Africaine de Gouvernance (PAG) et le rôle du Parlement panafricain par Mr. John Ikubaje, Expert en gouvernance à la Commission de l'Union Africaine (CUA)

Mr. John Ikubaje, Expert de la CUA en gouvernance a informé les participants que la 16ème Session de l'Assemblée des chefs d'Etats et de gouvernement de l'UA qui a eu lieu en Janvier 2011 sous le thème, "Vers une union plus étroite et pour une intégration de valeurs communes "adopté par l'Architecture de la gouvernance Africaine et sa plate forme.

L'architecture de Gouvernance Africaine (AGA) est un cadre politique et institutionnel global de la promotion de la gouvernance en Afrique. Il s'agit d'un cadre évolutif qui vise a renforcer la coordination entre les organes de l'UA et les institutions ayant un mandat formel au sein du gouvernement. L'AGA est destinée à renforcer la capacité des institutions de l'UA avec un mandat de gouvernance. Pour produire un agenda de gouvernance commune, elle est guidée par des règlements de procédure et opère toujours en groupement.

Les trois piliers d'AGA sont;

- (i) Pilier 1- une vision soutenue par un programme de gouvernance et des normes.
- (ii) Pilier 2 - cadre Institutionnel
- (iii) Pilier 3 - Mécanisme d'interaction et Processus

Pilier 1 est une incorporation de normes ,principes et pratiques de gouvernance tant sur le plan régional que continental par laquelle les Etats membres de l'UA se sont engagés individuellement ou collectivement à la ratifier :l'acte constitutif de l'UA; la charte Africaine sur la démocratie , les élections et gouvernance; la Charte Africaine sur les droits de l'homme et des peuples; la déclaration d'Alger sur le changement anticonstitutionnel de gouvernement; la déclaration de Lomé sur la réponse de l'OUA au changement anticonstitutionnel de gouvernement; la déclaration de OUA/UA sur les principes de gouvernance basée sur les élections démocratiques en Afrique(2002); Protocole en relation avec l'établissement du conseil de paix et de la sécurité de l'UA(2003);la convention de l'UA sur la prévention et la lutte contre la corruption ; le cadre de reconstruction post conflit de l'UA ;la convention africaine pour la protection et l'assistance des personnes déplacées en Afrique (Kampala convention);le Protocole de la Charte Africaine sur les droits de l'homme et des peuples ; droits de la femme en Afrique et la Charte Africaine sur les droits et le bien- être de l'enfant.

Pilier 2 est le cadre institutionnel et inclut : la Commission de l'UA ; la cour africaine des droits de l'homme et des peuples ; la commission africaine sur les droits de l'homme et des peuples ; le Parlement panafricain ; le mécanisme de révision intra Africain ; le conseil économique, social et culturel ; le conseil consultatif sur la corruption de l'UA ; l'agence de planification et de coordination et enfin les communautés économiques régionales.

Pilier 3 est la plate forme qui coordonne le programme de la gouvernance de l'UA et aussi facilite la circulation de l'information, l'échange des idées, le dialogue, les synergies et les d'actions conjointes entre les acteurs variés de la gouvernance Africaine et fortifie la coopération, la coordination parmi les organes/institutions et autres parties prenantes ayant le mandat de gouvernance.

Mr. Ikubaje a souligné que ,les membres de la plate forme de l' AGA incluent la commission ;la cour Africaine de droit de l'homme et des peuples, la commission africaine sur les droits de l'homme et des peuples ,le Parlement panafricain et n'importe quel autre organe ou institution africaine établie ou laquelle a été donné un mandat par l'assemblée afin de promouvoir la gouvernance , la démocratie et le droit de l'homme .Les membres de l' AGA travaillent dans des zones spécifiques et sont regroupés comme suit conformément au mandat:

- (i) Démocratie, élections et Gouvernance – guidé par l'acte constitutif de l'UA, et la Charte Africaine sur la Démocratie, les élections et le gouvernance doivent entre autres, surveiller la mise en œuvre du processus électoral démocratique ainsi que leurs normes dans les Etats membres.
- (ii) Fonction publique et administration, Anti – Corruption, Décentralisation et Gouvernance locale – guidé par la Charte Africaine sur les valeurs et principes de la fonction publique et de l'administration doivent entre autres, faciliter le partage d'expérience sur la modernisation de l'Etat, la transformation ainsi que les efforts de prestation de la fonction publique dans les Etats membres de l'UA.
- (iii) Droit de l'homme et des peuples – guidé par la Charte Africaine sur les droits de l'homme et des peuples et autres instruments pertinents, doivent entre autres, coordonner avec les organes concernés la surveillance de la promotion et la protection des droits de l'homme et des peuples sur le continent.
- (iv) Affaires humanitaires - guidé par la convention qui gouverne les aspects spécifiques des problèmes de réfugiés d'Afrique et la convention de l'UA pour la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique, doivent entre autres surveiller, évaluer la mise en œuvre des prévisions des traités, vers un développement d'un mécanisme approprié.

Les participants ont appris que le rôle du Parlement panafricain était de:

- Faire un partenariat avec une branche exécutive du gouvernement afin que les Etats membres signent, ratifient et exécutent les instruments de l'AGA.
- Réaliser une appropriation des instruments pertinents de l'AGA.
- Jouer un rôle de surveillance dans la mise en œuvre des Instruments.
- Faire un partenariat avec les intervenants clés pour la mise en œuvre des instruments de l'AGA.
- Travailler en synergie avec les membres de la plateforme de l'AGA afin de promouvoir la bonne gouvernance en Afrique.

En conclusion, Mr. Ikubaje a déclaré que la bonne gouvernance peut être stimulé par AGA et encourager par le Parlement panafricain pour continuer son partenariat avec d'autres institutions qui soutiennent la promotion de la bonne gouvernance en Afrique.

La Charte Africaine sur la Démocratie, les élections et la gouvernance(CADEG) ainsi que son progrès sur la ratification et la domestication dans la région par Mr. Daniel Kagoro, programme des nations unis pour le développement(PNUD)

Mr. Kagoro de PNUD a rappelé à l'atelier que la Charte Africaine sur la Démocratie, les élections et la gouvernance(CADEG) a été adopté lors du sommet des chefs d'Etats du 30 Janvier 2007 à Addis Abeba, Ethiopie. De 54 Etats membres de l'Union Africaine (UA),41 ont signés, 17 ont ratifié la Charte. Mr. Kagoro a déclaré que 15 ratifications sont requises avant que la Charte n'entre en vigueur, pour ce faire, la Charte est entrée en vigueur le 15 Février 2012, au cours de cette année de valeurs communes, tel que déclaré par le sommet de l'UA des chefs d'Etats et de gouvernement.

Mr. Kagoro a aussi informé les participants que, le record de ratification de la CADEG par les région est comme ceci: Afrique central:2;Afrique de l'Est:2;Afrique du nord:1;Afrique Australe:4 et Afrique de l'Ouest:9 qui a très bien presté en ce qui concerne la ratification, L'Afrique du Nord a très mal presté à cet égard. Il est préoccupant que, le Centre, l'Est et Le Sud sont en dessous de 5 en ce qui concerne la ratification.

Mr. Kagoro a également informé l'atelier

que, maintenant que la CADEG est entrée vigueur, le défis était de s'assurer de son appropriation et de sa mise en œuvre effective. La commission de l'union africaine CUA/DPA et le Parlement panafricain ont eu un rôle important à jouer pour s'assurer que les Etats membres de l'Union Africaine s'approprient et exécutent la CADEG par le biais de plaidoyer .Mais même si le plaidoyer en faveur de la mise en œuvre s'intensifie, le parlement Panafricain et le département des affaires politiques de la commission de l'union africaine (CUA) devront toujours viser la ratification de la CADEG par tous les 54 Etats membres de L'Union Africaine ;Si ceci se réalise ,ce serait l'accomplissement d'un pas de géant pour les valeurs communes de l'ordre du jour à l'Union Africaine .

En conclusion, Mr. Kagoro a déclaré que les leçons doivent être tirées par le Parlement Panafricain sur la campagne de ratification de la CADEG qui a contribué à l'entrée en vigueur de la Charte en 2012. Un élan plus vigoureux devra être mis en marche pour sa mise en œuvre. Le Parlement panafricain, et le media ont pour rôle de s'assurer que les décisions prises au sommet des chefs d'Etat à l'Union Africaine sont ratifiées, suivies et mises en œuvre.

La Charte Africaine sur les valeurs et les principes de la fonction publique et de l'administration par Mr. Josiah A M Cobbah, Conférence des ministres Africains de la fonction publique(CMFPA)

Mr. Josiah Cobbah, la personne la mieux informée de la Conférence des ministres de la fonction publique(CMFPA)d'Afrique a fait voir que, la Charte Africaine sur des valeurs et des principes de la fonction publique et de l'administration a été fondée sur le désir et l'engagement politique des ministres Africains de la fonction publique afin de renforcer le professionnalisme ,promouvoir les valeurs et les principes de la Démocratie ,rehausser la bonne gouvernance, respecter le droit de l'homme et faciliter la réalisation du droit au développement en Afrique.

La philosophie de la Charte est purement basée sur les citoyens ou les peuples –La prestation des services focalisée, le respect de droit de l'homme et la légalité permettent d'aider à transformer et moderniser le service public en Afrique et de définir les normes pour les agents publics.

La charte indique que la prestation d'un service au peuple constitue un droit pour ce dernier, en d'autres termes le peuple a droit au service et que l'agent public qui représente l'État a le devoir de servir le peuple jusqu'à sa satisfaction. Une approche basée sur le droit pour le développement fait usage aux normes, principes et approches de droits humains, à l'activisme social et au développement pour cibler les questions de pouvoir qui sont les causes primaires de la pauvreté et de l'exploitation afin de promouvoir la justice, l'égalité et la liberté.

La nouvelle idée est que, en tant que fonctionnaires de l'Etat, nous pourvoyons des services tout en aspirant à la réalisation d'un développement capable et durable des Etats d'Afrique et la prestation de la fonction publique doit faire une différence dans la vie de notre peuple .Le point final étant notre développement socio-économique collectif. Nous fonctionnaires de l'Etat, devons pourvoir les infrastructures, les comforts sociaux (loisirs, santé) et le développement de service (Education, lutte contre la pauvreté) qui tous construisent et modernisent un Etat capable.

La Charte met l'accent sur le devoir de la fonction publique de pourvoir aux droits des citoyens comme :

- Accès au service public;
- Accès à l' information ;
- Un service efficace et de bonne qualité ;
- Une technologie pour un service efficace et accessible.

La Charte fait appel à un code de conduite dont les éléments comprennent:

- Le professionnalisme – les agents du service public doivent faire preuve de professionnalisme, de transparence, d'impartialité et d'une conduite responsable en accord avec la législation nationale ;
- L'éthique,- les agents de l'Etat sont appelés à bien se comporter tout en démontrant une intégrité et le respect des règles, des valeurs et un code de conduite exemplaire ;
- Incompatibilités et Conflit d'intérêt – La Charte prévient l'agent public de prendre part à des entreprises dans lesquelles ils ont des intérêts ;

- La prévention et la lutte contre la corruption- L'administration publique doit sensibiliser les agents du service public et les usagers sur les instruments légaux, les stratégies et mécanismes de lutte contre corruption ;
- Déclaration des biens – La charte demande aux agents de la fonction publique de déclarer leurs biens et leurs revenus au début, au moment et à la fin de leur service tel que prescrit dans les lois et règlements nationaux en vigueur.

Mr. Cobbah a informé les participants que, la Charte pourvoit aussi les droits des agents publics, par exemple un agent de l'Etat mérite le respect, une rémunération juste et un travail dans un environnement confortable. Mr. cobbah a reconnu que pour la plupart du temps, les agents de l'Etat font face à beaucoup d'abus et ils travaillent dans des conditions difficiles.

La Charte fut adoptée par les ministres de la fonction publique à Windhoek, Namibie en 2003. Plusieurs pays ont évalué et vérifié la Charte avant même qu'elle soit adoptée par le sommet. Un certain nombre des pays Africains se sont appropriés différentes prévisions de la Charte. Pour l'instant vingt et un (21) pays ont signé la Charte et 5 l'ont ratifié, 15 pays sont en attente de ratifier la Charte afin qu'elle entre en vigueur. Une fois que la Charte entrera en vigueur, les Etats faisant partie devront faire rapport de cette mise en œuvre tous les deux ans.

Les Etats parties se sont engagés à la mise en application des objectifs, appliquer les principes et respecter les engagements consacrés à la Charte au niveau continental. La commission de l'Union Africaine s'assurera et facilitera la mise en œuvre de cette Charte. Au niveau régional, en accord avec leurs instruments constitutifs, les communautés économiques régionales (CER) devront encourager ses Etats membres à ratifier et mettre en œuvre cette Charte tout en tenant compte des objectifs, principes et valeurs de celle-ci. Une rédaction de cette Charte est aussi nécessaire ainsi que l'adoption de ses instruments légaux.

Le but de la Charte est de voir une approche fondée sur les droits des citoyens qui met l'accent sur l'égalité et qui pourra promouvoir un service public professionnel, responsable et imbu d'intégrité. La charte vise aussi à s'assurer qu'il y a une continuité d'un service public Professionnel même pendant le temps de conflits. Un service public professionnel largement reparti de pays en pays ainsi, sa croissance garantira l'amélioration de la qualité de vie du peuple. Cette contribution est en fait le facteur de croissance pour un Etat stable et durable.

Pour ce qui est de la voie à suivre, Mr. Cobbah a informé les participants que, il est nécessaire pour les gouvernements Africains de s'engager à la Charte et de s'assurer d'une prestation effective et efficiente du service au peuple. Et aussi promouvoir la culture de bonne gouvernance. Il y a aussi nécessité de s'assurer d'une signature rapide de la ratification, de l'appropriation et de la mise en œuvre de la Charte et aussi pour que la commission de l'Union Africaine(CUA) s'engage avec les communautés économiques régionales (CER) afin d'établir les modalités de collaboration et de coopération sur les questions de service public et pour le développement du partenariat à venir et soutenir la popularisation et la mise en œuvre de la Charte.

Débats

Après les trois présentations, les principaux aspects suivants ont été soulevés :

- (i) Le consensus général était que les instruments ont un long chemin à parcourir pour améliorer la gouvernance en Afrique et que les gouvernements africains devront se les appropriés et s'assurer de leur mise en œuvre totale et en plus, les parlementaires comme représentants du peuple ont un rôle important à jouer à cet égard ;
- (ii) Il a été observé que la région d'Afrique de l'ouest a effectuée des progrès louables en ratifiant la Charte Africaine sur la démocratie, les élections, et la gouvernance qui est entrée en vigueur en Janvier 2012. Il y avait cependant, un besoin de mettre en place un mécanisme de surveillance du progrès des pays sur la mise en œuvre afin de responsabiliser les Etats membres à leur engagement. Pour ce qui concerne la Charte Africaine sur des valeurs et des principes de la fonction publique et de l'administration, il a été observé qu'aucun pays ouest africain n'avait ratifié cette Charte, cause pour laquelle le caucus devra faire pression sur les pays membres afin de ratifier la Charte ;
- (iii) Sur le problème de ratification des Chartes, les participants ont été informés que cela n'était pas seulement une problématique de l'Afrique de l'ouest mais plutôt un défi dans plusieurs pays du continent Africain. Il y a donc une nécessité de faire un travail collaboratif entre la CUA et le Parlement panafricain afin d'apporter une stabilité sur le continent ;
- (iv) Sur la sensibilisation des Chartes, l'assemblée a été informée que le département des affaires politiques de CUA devra augmenter le niveau de sensibilisation et être à cet égard, dans le processus d'améliorer le système de communication, de populariser son travail et d'accroître sa visibilité. Cependant, le département a souligné le besoin de s'assurer que les gouvernements ratifient et mettent en œuvre les Chartes ;
- (v) Sur le renforcement des capacités ,l'atelier a été informé que le département des affaires politiques de la CUA était prêt à travailler avec le Parlement panafricain afin de renforcer les capacités des parlementaires tout en clarifiant leur rôle vis à vis des Chartes , à le populariser et à s'assurer que les Chartes sont mises en application ;
- (vi) Sur les observateurs aux élections, les participants ont été informés que la CUA a mis en place un mécanisme d'alerte précoce en cas des problèmes afin de promouvoir la bonne gouvernance et la Démocratie.
- (vii) Sur la volonté politique, il a été dit qu'il y a nécessité de la mise en application des instruments et que cela signifie qu'il est impérieux d'avoir des champions de la bonne gouvernance ;
- (viii) Sur les défis de la communication, les participants ont été informés que des efforts concertés pour la traduction des textes dans les langues locales conduiront à une large popularisation, une compréhension élargie, et un sens d'appropriation ;
- (ix) Pour le financement de programmes, les participants ont été informés que la plupart des programmes sont financés par des donateurs car il y avait besoin d'innover d'autres façons de générer des fonds de programmes en Afrique ;
- (x) Sur les chartes, les participants ont été informés qu'il existait des liens entre les trois chartes et une planification consolidée et fondamentale pour s'assurer que les rôles étaient complémentaires et non antagonistes .Les membres ont été aussi encouragés à exploiter le dialogue entre les institutions académiques, organisations de la société civile, médias et les chefs coutumiers pour promouvoir la démocratie et apprendre la coopération Sud -Sud.

La convention de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption , Programme pour l'Afrique par Mr. John Ikubaje, Commission de l'Union Africaine(CUA) Expert en gouvernance à l' Union Africaine

Mr. Ikubaje a fait valoir que, selon l'Union Africaine et la banque mondiale, l'Afrique a perdu plus de 148 billion \$ par an, soit 25% de revenu intérieur à cause de la corruption. Et aussi en 2004, la banque du développement Africain a estimé que 50% des recettes fiscales et 30 billion \$ consacré à l'aide pour l'Afrique finissent dans la corruption.

Basée sur les statistiques ci-dessus, la convention de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption a été adoptée par les chefs d'Etat à la conférence tenue à Maputo, Mozambique le 11 Juillet 2003. La dite convention est entrée en vigueur le 5 Aout 2006.

La Convention fournit un cadre complet et couvre une gamme des infractions criminelles qui sont la corruption, (nationale ou étrangère), détournement des biens par les agents du secteur public, enrichissement illicite, blanchissement d'argent, dissimulation des propriétés. Les objectifs de la convention sont de :

- (i) Promouvoir le développement économique en Afrique ;
- (ii) Prévenir, détecter, punir et éradiquer la corruption et infractions assimilées dans le secteur public et privé ;
- (iii) Promouvoir la coopération entre les Etats parties et les organismes internationaux qui luttent contre la corruption en Afrique ;
- (iv) Fonctionner avec toutes les parties prenantes pour faire face à la corruption, y compris les organisations de la société civile.

Les principes de la convention sont le respect des valeurs démocratiques, la participation populaire, la responsabilité, le respect de l'homme et du droit des peuples; la promotion de la justice sociale et le développement socio-économique équilibré. La transparence et la responsabilité dans les affaires publiques, l'éradication des actes de corruption, des infractions assimilées et de l'impunité.

La convention a 22 articles dont le contenu d'une manière générale peut être divisé en cinq parties à savoir :

- (i) **Définition des concepts et Principes de la Convention:** La Convention définit les concepts pertinents pour expliquer, et aligner les termes utilisés dans la convention avec d'autres instruments de l'Union Africaine, Les principes incluent la transparence, une reddition des comptes, et l'intégrité.
- (ii) **Prévention de la Corruption:** il y a d'amples les positions pour les Etats membres quant à la prévention de la corruption dans les secteurs publics et privés.
- (iii) **Détection:** La Convention prévoit aussi pour la détection de la corruption par le biais de la mise en place de comités de vérification ou audit interne dans le service public en Afrique.
- (iv) **Criminalisation:** La convention prévoit également la criminalisation d'une large gamme d'infractions, y compris l'enrichissement illicite. Il contient une définition de l'agent public et il y a des infractions et des sanctions relatives à la corruption du secteur public et la corruption du secteur privé.

- (v) **Coopération internationale:** la convention fournit également un cadre de coopération internationale qui a le potentiel d'améliorer l'aide à l'exécution mutuelle de droit au sein de l'Afrique. Dans le même contexte, la coopération fournit un cadre pour la confiscation et la saisie des biens volés dans d'autres pays.

L'Atelier a retenu que pour appliquer les dispositions de la convention, cette dernière prévoit un conseil consultatif sur la corruption au sein de l'Union Africaine. Le conseil consultatif est composé de onze(11) membres qui sont des hommes et des femmes hautement expérimentés et engagés dans la lutte contre la corruption dans leurs pays respectifs. Le conseil d'administration a pour rôle de promouvoir et d'encourager l'adoption et l'application des mesures de lutte contre la corruption sur le continent et aussi de collecter, de consigner des informations sur la nature et l'étendu de la corruption et autres infractions assimilées en Afrique. Le conseil d'administration est aussi chargé de présenter un rapport au conseil exécutif, à intervalles réguliers sur le progrès accompli par chaque Etat conformément aux dispositions de la convention.

Jusqu'à présent, le conseil d'administration a mis en place un secrétariat dynamique qui gère les affaires quotidiennes et activités à la commission de l'Union Africaine (CUA) à Addis Abeba, le conseil migre maintenant à Arusha, Tanzanie .Le secrétariat est sous la supervision du Rapporteur et de l'exécutif .le conseil d'administration a aussi développé et adopté ses propres règles de procédure.

Parmi les réalisations du conseil d'administration, il y a l'évaluation de la mise en œuvre de la convention dans les Pays comme le Ghana, le Burkina Faso, les Seychelles ,le Kenya, le Togo et une commission d'étude sur les transactions financières illégales de capitaux d'Afrique et un modèle de droit contre la corruption. La convention a aussi été signé par 43 pays, ratifié par 34 et déposé par 34.

En ce qui concerne les défis, Mr. Ikubaje a informé les participants de l'atelier que le conseil d'administration avait des ressources humaines limitées et fait face à des défis financiers car il est principalement dépendant des donateurs. En plus le conseil d'administration est purement consultatif et ne peut donc pas faire des poursuites judiciaires.

Les participants ont été informés que le rôle attendu du Parlement panafricain était entre autres de:

- Faire un partenariat avec le conseil d'administration pour développer un modèle de loi dans des domaines spécifiques comme par exemple le droit sur la déclaration des actifs.
- Faire un partenariat avec le conseil d'administration pour soutenir l'établissement du comité législatif contre la corruption là où il n'existe pas.
- Rédiger un modèle de loi financement des élections pour l'Afrique et les règles de procédures, d'application de la dite loi.
- Soutenir l'internalisation, la ratification et la mise en œuvre de la Convention.
- En partenariat avec le conseil d'administration afin de faciliter la mise en place des commissions contre la corruption dans certains pays d'Afrique.

En conclusion, Mr. Ikubaje a déclaré que la meilleure voie à suivre était la volonté politique comme ce fut le cas du Rwanda et Botswana et il incombe aux citoyens la responsabilité de participer à la lutte contre la corruption. Il était aussi important de

réglementer les lois de financement des élections et de mettre en place un cadre juridique efficace ainsi que les institutions qui luttent contre la corruption, et aussi des commissions anti corruption qui sont indépendantes et financièrement viables.

Débats

- (i) Sur la définition du terme corruption, les participants ont été informés qu'il y avait différentes définitions disponibles par conséquent il n'y a aucune définition universelle de ce concept.
- (ii) Sur la question de lutte contre la pauvreté en éliminant la corruption, les participants ont été informés que la pauvreté ne devrait pas être le fondement de la corruption. Il y a nécessité de promouvoir les valeurs de la dignité personnelle ainsi que l'application des valeurs dans la gestion des ressources publiques dans le cadre de sa fonction et non au détriment de l'intérêt national.
- (iii) Sur les Organisations Non Gouvernementales (ONG), les participants ont été informés que l'idéal était que la commission de planification nationale réglemente l'aide étrangère introduite dans les Pays car elle a des relations directes avec les pays donateurs et par conséquent, elle est bien placée pour le suivi et la surveillance les fonds de donateurs.
- (iv) Sur la démarche de lutte contre la corruption, les participants ont été informés qu'il y avait différents modèles tels que les modèles juridiques et administratifs mais la volonté politique est primordiale pour la lutte contre la corruption.
- (v) Sur recommandations, les participants ont appris qu'il était important de décentraliser l'approche contre la corruption afin qu'elle ne soit pas uniquement au niveau de l'Etat et s'assurer qu'ils sont indépendants et avec des moyens.

Réseau africain d'information Parlementaire(RAIP) : une Plateforme pour la Coopération par Mr. Flavio Zeni, UNDESA Conseiller Technique en chef de l'UNDESA.

La présentation était focalisée sur la question de savoir comment le réseau africain d'information parlementaire (RAIP) peut soutenir le travail du Parlement panafricain.

Mr. Flavio Zeni, Le conseiller technique en chef de l'UNDESA, dans sa présentation a souligné que l'Afrique était un continent immense avec des grandes disparités et des ressources limitées et que les parlements ont des processus et des besoins similaires malgré la diversité de leur tradition mais sont très différents en ce qui concerne les ressources humaines et financières.

Mr Zeni a ajouté que l'ICT a apporté une collaboration et un partage à un niveau totalement nouveau. Pour que les parlements arrivent à éliminer les disparités, il est nécessaire de mettre en place des initiatives qui apporteraient un moyen adéquat dans le partage l'information et de communication.

Mr. Zeni définit RAIP comme étant un réseau des Parlements Africain destiné à soutenir les activités de renforcement des capacités ,les services communs d'information,le partage d'expériences et des meilleurs pratiques entre parlements africains et la réduction de l'écart entre eux .L'explication rationnelle est qu'il y a un besoin accru de partager l'information afin d'être plus au courant des activités des autres .C'est aussi une

plate forme qui facilite la collaboration et permet aux parlementaires de travailler ensemble.

Le RAIP est construit sur une dimension régionale et continentale pour créer des synergies et de la masse critique nécessaire pour offrir un service de bonne qualité et durable à tous les parlementaires africains et cela repose sur les principes fondateurs du Parlement panafricain et de l'Union Africaine, qui souligne la nécessité d'améliorer la coordination et la collaboration entre les parlements Africains pour répondre aux multiples défis posés par l'intégration économique et sociale et la nécessité d'harmoniser la législation dans les pays membres. Le RAIP est né depuis 2007 à Abuja, Nigeria où les parlementaires se sont mis d'accord d'établir sur le continent un grand réseau parlementaire Africain. Ce réseau a été mis en place en Egypte en 2008 sous l'égide du Parlement panafricain.

Mr. Zeni a informé les participants que le réseau internet pourrait aider les parlementaires dans leurs travaux sur la ratification des instruments de l'Union Africaine : particulièrement par :

- Le suivi de progress;
- Le Partage d'informations et d'expériences ;
- Le renforcement des capacités et fournir l'expérience d'apprentissage ;
- La diffusion de l'information.

Dans l'ensemble ,le RAIP peut devenir une plate-forme pour l'échange mutuel d'informations entre les parlements nationaux et le Parlement panafricain concernant les questions relatives à l'Union Africaine et suivre l'internalisation et aussi être la seule organisation qui permette d'avoir les documents ,les propositions, les consultations et d'autres informations provenant de la commission de l'Union Africaine .Mr. Zeni a conclu en mettant en garde les participants que RAIP n'est pas la solution mais plutôt un outil qui a besoin des utilisateurs ;la solution est que le Parlement africain essayer d'être la solution.

Débat

- (i) Sur la question de faire en sorte que l'information soit mise à jour,les participants ont été informés que le processus nécessite un leadership pour le maintenir .
- (ii) sur la question des langues, les participants ont été informé que la question de la traduction pourrait être coûteuse, mais les utilisateurs pourraient utiliser le traducteur de Google pour leur permettre d'interagir ou d'échanger.
- (iii) sur la relation entre le parlement panafricain et le RAIP site internet, les participants ont été informés que le site internet a été l'effort de collaboration du parlement pour partager des informations. Le site internet offrirait une grande visibilité au Parlement panafricain et pourrait approfondir la démocratie parlementaire et aussi faire un impact sur le peuple représenté par les parlementaires.

4.0 SEANCE DE CLOTURE

4.1 COMMUNIQUE FINAL

A la fin de deux jours de délibérations, l'atelier a émis un communiqué sur la plate forme de la Gouvernance africaine(AGA) et la promotion des instruments de l'Union Africaine faisant appel au parlement panafricain d'être le leader pour la signature ,la ratification,

l'appropriation et la mise en œuvre des instruments de l'Union Africaine .Tout en incluant la Charte Africaine sur les valeurs et les principes la fonction publique et de l'administration et en s'engageant à plaider en faveur de la ratification des instruments de l'Union Africaine par les pays membres. (Le Communiqué est à l'annexe I du rapport).

4.2 MOTION DE REMERCIEMENT

Le président du Parlement panafricain Caucus de L'Afrique de L'Ouest, Hon. Azizou Elhaji Issa en exécutant la motion de remerciement, remercie les membres du caucus pour leur soutien dans la réalisation l'objectif de l'atelier.

Hon. Issa remercia au nom du caucus les organisateurs de l'atelier et exprima une profonde gratitude au président du Parlement panafricain en particulier sur qui le caucus s'appuierait pour s'assurer que ce dernier (caucus) atteindra ses objectifs.

Le Président du Caucus a aussi remercié le Gouvernement de la République Fédéral de Nigeria d'avoir accepté la tenue de l'atelier, d'accueillir les sponsors. L'orateur a remercié aussi le personnel du parlement de Rivers State pour les installations fournies à la délégation du Parlement panafricain. Le président remercié enfin le personnel du parlement panafricain pour leur soutien et leur contribution pour le succès de l'atelier.

En conclusion, Hon. Issa a fait appel au parlement panafricain à soutenir le plan de travail du caucus ainsi que toutes les activités futures de caucus, notamment au sujet d'un plan de concertation et d'échange avec les parlements régionaux

4.3 REMARQUES DE CLOTURE

Dans son allocution de clôture, le Président du parlement panafricain, S.E Hon. Bethel Amadi a informé les participants que l'atelier régional était la dernière prévue pour 2012 , et que le parlement panafricain était fier du partenariat avec l'Union Africaine qui avait donné de bons résultats dans le passé, spécialement avec l'entrée en vigueur de la charte Africaine sur la démocratie, les élections et la gouvernance, qui si ratifiée par tous les Etats membres pourrait promouvoir la démocratie parlementaire et la bonne gouvernance en Afrique.

S.E Hon. Amadi parlant sur l'observation aux élections déclara qu'il espère que cela pourra améliorer plus de transparence et le processus de l'orientation des résultats sera sous le leadership de S.E Dr. Aisha. Abdullahi, Commissaire aux affaires politiques de l'UA qui a envoyé une mission d'observation pré –élection au Kenya. Il souligne par ailleurs que si les rapports des missions d'observation électorale étaient transparents, une bonne gouvernance serait renforcée en Afrique.

S.E Hon. Amadi déclara que l'essence de l'atelier régional était de soumettre les questions transmises par l'Union Africaine plus près à l'échelle local et faciliter la popularisation des instruments de l'Union Africaine qui pour des nombreuses années étaient inconnus. Les instruments qui ont été choisis pour l'atelier ont un lien direct avec le programme de la gouvernance africaine .Si la charte sur la corruption est proprement mise en place, cela contribuera à la bonne gouvernance en Afrique.

En terminant, S.E Hon. Amadia déclara qu'il était redevable au gouvernement de Rivers State, à l'Union Africaine et au PNUD pour le soutien a l'atelier et il espérait que les résultats feraient partie de la délibération à la prochaine session.

ANNEXE1

Communiqué Politique

RECOMMENDATIONS

**ATELIER PARLEMENTAIRE REGIONAL
SUR LA PLATEFORME DE GOUVERNANCE ET LA PROMOTION
DES INSTRUMENTS LEGAUX DE L'UNION AFRICAINE**

**ASSEMBLEE DE RIVERS STATE
PORT HARCOURT REPUBLIQUE FEDERALE DE NIGERIA
04-06 DECEMBRE 2012**

En accord avec l'article 18 du Protocol établissant le Parlement Panafricain, nous membres du Parlement panafricain de la région Afrique de l'ouest sommes nous rencontrés du 4 au 6 décembre 2012 à l'assemblée de Rivers State, à Port Harcourt, dans la République fédérale de Nigeria:

Notant: le progrès atteint jusqu'alors sur la ratification des instruments de l'Union africaine et cas particulier en force de la charte africaine sur la Démocratie, les élections et la bonne gouvernance – CADEG;

Notant en plus: la nécessité d'intensifier des efforts pour que tous les membres puissent signer, ratifier, s'approprier et exécuter les instruments de l'Union Africaine sur la bonne gouvernance;

Faisant appel aux membres du Parlement panafricain de montrer l'exemple en faisant, signer, ratifier, approprier et mettre en œuvre pour leur Etats respectifs les instruments de l'Union africaine tout en incorporant la charte africaine sur les valeurs et les principes de la fonction publique qui nécessite dix(10) autres signatures avant la fin 2013;

Félicitant the les 5 pays Africains qui ont ratifié la charte Africaine sur les valeurs et les principes sur la fonction publique à savoir: le Kenya, L'Ile Maurice, la Namibie, le Congo Brazzaville et le Mozambique;

Félicitant en plus les neuf(9) pays d'Afrique de l'Ouest qui ont ratifié la charte Africaine sur la démocratie, les élections et la bonne gouvernance(CADEG) ainsi, se montrant leader de toutes les autres régions dans ce processus;

Engageant le parlement de la région Ouest-africaine d'améliorer leur performance en étant le leader de la région en ratifiant la Charte Africaine sur la démocratie, les élections et la bonne gouvernance;

Reconnaissant que l'architecture de la gouvernance Africaine soit un mécanisme pour coordonner une pression pour la ratification des instruments de l'Union africaine par les Etats membres;

Considérant le niveau de corruption et la nécessité de conserver et de mobiliser les ressources pour atteindre l'objectif de développement pour le millénaire et l'éradication de la pauvreté ;

Considérant en plus le rapport de la Banque mondiale de 2002 : 25% des ressources africaines, soit, 50%des recettes fiscales et \$30 billion de l' aide pour Afrique se retrouvent dans la corruption ;

Conscient de l'objectif de la convention qui consiste à prévenir, détecter, punir et éliminer la corruption et autres infractions assimilées dans les secteurs publics et privés;

Conscient du fait que le principe fondamental du droit au développement est le droit au service public de qualité et un droit d'accès à l'information;

Les Membres du Parlement panafricain de l'Afrique de l'ouest ont convenu ce qui suit:

- 1) les membres du Parlement panafricain de la région de l'Afrique de l'ouest devraient devenir champions dans la sensibilisation de leur parlement et

Gouvernement nationaux sur la nécessité de signer, ratifier et d mettre en œuvre les instruments de l'Union Africaine ;

- 2) Le Parlement panafricain devrait se lancer dans une campagne visant à faire en sorte que(10) autres ratifications sur la Charte Africaine sur les valeurs et les principes de la fonction publique soient déposées à la commission de l'Union Africaine(CUA) en 2013 ;
- 3) Le Parlement panafricain, dans le cadre de son mandat consultatif devrait entreprendre des missions périodiques de surveillance afin de contrôler la conformité, identifier les meilleurs pratiques et agir urgemment la ratification, la domestication et la mise en œuvre des instruments de l'UA ;
- 4) Le Parlement panafricain devra travailler en étroite collaboration avec la commission de l'Union Africaine chargée de la politique, la société civile , CAMPS et autres parties prenantes afin de s'assurer de la prise en considération par le peuple Africain des instruments de l'union Africain;
- 5) Le Parlement panafricain devra sensibiliser les parlements nationaux sur la nécessité d'intégrer les instruments légaux de l'Union Africaine dans les textes et lois nationales pour parvenir à une harmonisation telle qu'envisagée par le protocole portant sur la création du Parlement panafricain ;
- 6) Le Parlement panafricain devra présenter un rapport d'état de ratification des instruments de l'Union Africaine à l'assemblée de L'Union Africaine en tant que organe consultatif à celle ci;
- 7) Dans le cadre de sa fonction consultative, le Parlement panafricain est appelé à travailler en étroite collaboration avec les organisations qui luttent contre la corruption afin de faire des efforts de suivi pour combattre la corruption et développer une déclaration de droit;
- 8) Le Parlement panafricain devra travailler en partenariat avec le conseil consultatif Africain sur la corruption ,le réseau parlementaire africain contre la Corruption et autres partenaires Africains pour supporter l'établissement des lois contre la corruption et la création de ces commissions n'existant pas dans les pays membres;
- 9) Travailler avec l'Union africaine et d'autres organisations qui luttent contre la corruption pour appuyer la ratification et la mise en œuvre de la convention contre la corruption;
- 10)Etablir un partenariat avec AU- BC, APRM et APNAC pour rédiger une loi type sur les élections, les finances et élaborer des règles de procédure pour sa mise en œuvre.

ANNEXE II

Liste des Participants

No.	NOM	Pays / Organization	Titre officiel
1.	H.E Hon Bethel N. Amadi	Parlement panafricain	President
2.	H.E Hon Roger Nkodo Dang	Parlement panafricain	Premier Vice-Président
3.	H.E Hon Loide L. Kasingo	Parlement panafricain	Troisième Vice-président
4.	H.E Hon Juliana Kantengwa	Parlement panafricain	Quatrième Vice-Président
5.	Hon Njingum Musa Mbutoh	Parlement panafricain	Président chargé au comité des finances
6.	Hon Dikgang Phillip Makgalemele	Parlement panafricain	Président en charge de la commission du commerce
7.	Hon Yamba M. Sawadogo	Parlement panafricain	Président en charge de la commission de la santé
8.	Hon Onyango Kakoba	Parlement panafricain	Président en charge de la commission de la justice
9.	Hon Peter H. Katjavivi	Parlement panafricain	Vice-président en charge de la commission de règlements
10	Hon Tchasse Awedeou	Parlement panafricain	Rapporteur – commission des régléments
11	Hon Azizou Elhadj Issa	Parlement panafricain	Président du CAUCUS Afrique de l'ouest
12	Hon Nourenou Atchade	Parlement panafricain	Benin
13	Hon Joachim Dahissiho	Parlement panafricain	Benin
14	Hon Abraoua Francoise	Parlement panafricain	Benin
15	Hon Livio Fernandoes Lopes	Parlement panafricain	Cape Vert
16	Hon Jorge Pedro Mauricio dos Santos	Parlement panafricain	Cape Vert
17	Hon Fabakary Tombong Jatta	Parlement panafricain	Vice-Président,CAUCUS Afrique de l'ouest

18	Hon Jawla Abdoulie Kanagi	Parlement panafricain	Gambie
19	Hon Jarju Bintanding	Parlement panafricain	Gambie
20	Hon Kalifa Jammeh	Parlement panafricain	Gambie
21	Hon Joyce Musu Freeman Sumo	Parlement panafricain	Liberia
22	Hon Henry Willie Yallah	Parlement panafricain	Liberia
23	Hon Alex Cherisa Grant	Parlement panafricain	Liberia
24	Hon Nassirou Amadou	Parlement panafricain	Niger
25	Hon Amina Abdou Souna	Parlement panafricain	Niger
26	Hon Assoumana Malam Issa	Parlement panafricain	Niger
27	Hon Tanimoune Oumarou	Parlement panafricain	Niger
28	Hon Nurudeen Abatemi Usman	Parlement panafricain	Nigeria
29	Hon Ibrahim Bello	Parlement panafricain	Nigeria
30	Hon Florence Kombe-Bundu	Parlement panafricain	Sierra Leone
31	Hon Edoh Baromi	Parlement panafricain	Togo
32	Hon Agbessi Theophile Adjamgba	Parlement panafricain	Togo
33	Hon Adjaratou Abdoulaye	Parlement panafricain	Togo
34	H.E Mrs Dupe Atoki	Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (ACHPR =Eng)	Chef de ACHPR
35	H.E Barrister Akere Muna	Conseil économique, social et culturel de l'union africaine(ECOSSOC)	President de ECOSSOC
36	H.E Dr. Aisha L. Abdullahi	Commission de l'Union Africaine	Commissaire des affaires politiques
37	Mlle Rita Amukhobu	Commission de l'Union Africaine	Officier supérieur chargé de politique
38	Mr John Ikubaje	Commission de l'Union Africaine	Expert en gouvernance
39	Mlle Constantia Gaspar	Commission de l'Union Africain	Juriste
40	Mr Brian Kagoro	PNUD	Représentant de PNUD

41	Dr Jossiah A.M Cobbah	GIMPA	Chef de GIMPA
42	Mlle Olufunto Akinduro	Institut Electoral pour une démocratie durable en Afrique (IEDDA)	Administratrice du Programme
43	Advocate Zwelethu Madasa	Parlement panafricain	Greffier du parlement
44	Mlle Helen B. Dingani	Parlement panafricain	Greffier adjoint du parlement
45	Prof Osy E. Nwebo	Parlement panafricain	Directeur de Bureau
46	Mlle Lyn Chiwandamira	Parlement panafricain	Officier supérieur aux relations internationales
47	Mr Ahmed El-Dieb	Parlement panafricain	Officier supérieur au protocole
48	Mr Kenneth Akibate	Parlement panafricain	Sergent d'armes
49	Mr Khalid Dahab	Parlement panafricain	Officier supérieur CMR
50	Mr Ibrahim Cherno-Jagne	Parlement panafricain	supérieur M & Officier E
51	Mr Fernando Facitela	Parlement panafricain	Interprète/traducteur
52	Ms Carina Talakinu	Parlement panafricain	Assistant de la commission
53	Mr Jan Jalloh	Parlement panafricain	Agent documentation
54	Ms Beza Semuguruka	Parlement panafricain	Agent des finances
55	Ms Mandy Mauyakufa	Parlement panafricain	Secrétaire au greffier
56	Ms Kyembe Bulundwe	Parlement panafricain	Secrétaire bilingue
57	Ms Jeanne Uwamahoro	Parlement panafricain	Assistant à la procure
58	Mr Kennedy Emeana	Parlement panafricain	Protocol assistant